

## Actualités

Contributed by Administrator  
 Wednesday, 29 July 2009  
 Last Updated Thursday, 27 August 2009

MCH : appui à une coopérative et à deux mutuelles

C'est l'oeuvre de l'ambassade de France au Cameroun à travers le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC).

Coop-Habitat-Promi, coopérative d'habitat installée à Yaoundé a reçu récemment du SCAC un appui de près de 4 millions fcfa pour mener des études préalables pour le projet de « promotion de solutions adaptées pour l'accès à un habitat décent au Cameroun ». Sercaade et MUCOHS, mutuelles oeuvrant également pour un habitat à moindre coût à Bertoua et Yokadouma dans la région de l'Est-Cameroun ont aussi obtenu le même financement dans le cadre du même programme.

Comme résultats attendus de ces études de faisabilité, c'est la construction, toujours avec le soutien du SCAC, de 10 logements sociaux à Yaoundé et 10 autres à Bertoua. Pendant la première semaine du mois d'août, Marc Richard Ewan Dipoko, promoteur de Sercaade a identifié les personnes ressources pouvant s'impliquer dans lesdites études à Yaoundé. Une rencontre pour évaluer le niveau d'avancement des projets avec les promoteurs de ces MCH a également eu lieu.

MCH : échanges sur la planification de la plate forme et du bureau d'appui Deux séances de travail ont porté sur ces thématiques le mois dernier.

Salle de conférences de la Maison des jeunes de Nkomkana&ndash;Yaoundé, le 17 juillet dernier. Des représentants d'Intervolve Codeso, Cafer, Coop-Habitat-Promi, Centre de jeunes du MINDUH, Dyeme, RNHC et d'ASSAOL se sont concertés dans l'optique de « proposer et planifier les activités de la plate forme de promoteurs des Mutuelles et coopératives d'habitat (MCH) mise en place selon les recommandations de l'atelier de novembre sur les MCH au Cameroun », nous déclare Jules Dumas Nguebou, le modérateur de l'atelier. Toujours ce même jour, les mêmes porte-parole de la société civile en ont profité pour appuyer les services du Bureau d'appui afin de soutenir l'émergence et l'épanouissement des MCH en gestation ou déjà fonctionnelles.

C'était également l'occasion idoine pour vulgariser l'existence de ce Bureau d'appui aux MCH et arrêter un plan d'action immédiat. Comme résultats de ces débats, les OSC devraient s'approprier des services du bureau d'appui (étude de faisabilité, AG, DO, plan de développement, etc.). Un accent particulier sera mis sur les procédures administratives en matière foncière, d'urbanisme de création et de gestion des MCH qui se doivent d'être simplifiées et appropriées par les promoteurs de mutuelles et coopératives d'habitat. Un programme de formation en création, gestion et suivi des MCH seront également proposés.

Copropriété et coopératives d'habitat : échanges sur les projets de lois

Ce sont les thèmes de deux ateliers qui se sont déroulés le 16 juillet dernier à Yaoundé.

L'une des recommandations de l'atelier de promotion et de facilitation des mutuelles et coopératives d'habitat (MCH) de novembre dernier au monastère du Mont Febe de Yaoundé a été d'élaborer de manière participative un texte réglementaire spécifique aux MCH et de le vulgariser par la suite. C'est alors que le chantier thématique habitat et logement social du RNHC et le groupe plaidoyer pour l'habitat et le logement social ont eu, entre autres, missions de produire des propositions de lois sur la copropriété immobilière et sur la création des MCH. Choses faites. Les présents ateliers visaient donc, nous rappelle Dominique Essono, participant et secrétaire permanent du RNHC à « présenter ces propositions aux OSC, faciliter l'amélioration de leurs contenus par les participants, intégrer les amendements issus de ces séances de travail dans les documents à soumettre au MINDUH comme contribution de la société civile afin que ces préoccupations soient étudiées et intégrées dans les versions officielles des lois régissant la copropriété immobilière au Cameroun et création et fonctionnement des MCH en cours d'élaboration ».